



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse

TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS 2020-2021

Édito de Jean-Michel BLANQUER

Le numérique est porteur d'un message de progrès pour notre École : celui de réaliser pleinement sa finalité démocratique en élevant chaque élève au plus haut de ses aspirations et de ses talents.

La révolution numérique à l'école a ainsi pour objet d'accompagner non pas une partie des élèves, les mieux disposés, les mieux nés, mais bien tous les élèves.

Avec la crise sanitaire, les pratiques numériques ont été décuplés, et notre ministère a fait un bond en avant dans la transformation des usages. Il nous revient aujourd'hui d'aller plus loin pour pérenniser ces acquis, en les rendant accessibles à tous, et adaptés aux besoins de chacun.



Dès le début de la pandémie, de nouveaux outils ont été mis en place pour assurer la poursuite des apprentissages. Parmi ceux-ci, nous avons déployé le dispositif Ma Classe à la maison du CNED, qui a permis à nos élèves de participer à des classes virtuelles avec leur professeur, et nous avons enregistré avec France Télévisions plus de 750 cours, du CP à la terminale, mis en ligne sur la plateforme éducative Lumni. Nous devons maintenant tirer tous les enseignements de la continuité pédagogique qui a été mise en œuvre. C'est pourquoi j'ai souhaité organiser les 4 et 5 novembre prochains les États généraux du numérique, qui vont permettre de recueillir et de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par ces enjeux.

En cette rentrée 2020, notre stratégie pour le numérique éducatif se traduit aussi par le lancement d'un projet innovant et pragmatique, les « Territoires numériques éducatifs ». Les deux premiers départements concernés, l'Aisne et le Val d'Oise, sont les pionniers d'un déploiement sur tout le territoire d'outils qui répondent aux besoins de tous.

L'ambition de cette préfiguration est de tester le déploiement d'équipements numériques, de contenus pédagogiques et de dispositifs de formation des professeurs et des familles. Cette approche systémique participe ainsi de la définition de nouvelles modalités d'enseignement autour des ressources numériques. Bénéficiaire du Programme d'investissements d'avenir à hauteur de 27,3 M€, ce programme a l'ambition de contribuer à la transformation du système éducatif afin de répondre aux enjeux du 21^{ème} siècle.

Je remercie notre opérateur Canopé, ainsi que l'ensemble de nos partenaires, le Secrétariat général pour l'investissement, la Caisse des dépôts et des consignations, la Trousse à projets, et tout particulièrement les collectivités qui ont souhaité construire avec nous cette préfiguration.

Les « Territoires numériques éducatifs » nous ouvrent l'opportunité de bâtir un système éducatif en pointe, capable de répondre à ces deux ambitions indissociables que sont l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale.

Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Édito de Guillaume BOUDY

La crise sanitaire qui nous frappe depuis le début de l'année a fait de la continuité de l'enseignement une priorité de l'action publique.

Le Secrétariat général pour l'investissement a préparé, avec le ministère l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, une réponse adaptée aux contraintes nouvelles révélées par la crise sanitaire, comme le confinement, tout en accélérant un meilleur usage du numérique dans le quotidien de la classe.



Le projet « Territoires numériques éducatifs », expérimenté dans l'Aisne et le Val d'Oise, poursuit plusieurs objectifs. Il s'agit de mettre en place deux démonstrateurs visant à mieux former les enseignants au numérique, à réduire la fracture numérique existant entre les élèves, à accompagner et à former les parents, et enfin à permettre un accès facilité à des ressources pédagogiques de qualité.

Un dispositif d'évaluation associe l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, ainsi que les laboratoires de recherche, afin de permettre un déploiement ultérieur dans les meilleures conditions.

Ce projet est doté de 27,3 M€ par le Programme d'investissements d'avenir (PIA). Il s'est construit avec une double exigence de rapidité et d'efficacité, en veillant à une concertation active avec les collectivités territoriales et les services de l'État en régions et dans les départements. Lancée fin juin, cette expérimentation démontre la capacité de l'État à agir vite, pour se préparer en situation réelle à d'autres crises majeures : neuf semaines seulement se sont écoulées depuis la décision du Premier ministre de lancer ces démonstrateurs.

La transformation de l'École par et avec le numérique est un axe fort du PIA : des moyens conséquents ont d'ores et déjà été mobilisés pour encourager l'excellence, en finançant plusieurs projets comme l'e-INSPE porté par Canopé. Cet institut de formation des professeurs en ligne permet de concevoir des formations initiales et continues pour les enseignants, adaptées aux meilleures pratiques issues des derniers travaux de recherche pour l'éducation, en alliant des modalités d'enseignement en distanciel et en présentiel. L'*Académie numérique*, portée par le Centre national d'enseignement à distance (CNED), permet quant à elle d'offrir des solutions de formation plus riches, avec un suivi des élèves plus individualisé grâce à l'intégration de l'intelligence artificielle.

Au total, ce sont près de 53 M€ qui ont été mobilisés par le Secrétariat général pour l'investissement pour répondre à ces enjeux pédagogiques. Le 4^e Programme d'investissements d'avenir, récemment annoncé par le Premier ministre, s'attachera à poursuivre la transformation de l'école et assurer la réussite de tous.

Guillaume BOUDY
Secrétaire général pour l'investissement

SOMMAIRE

Les enjeux des Territoires numériques éducatifs à la rentrée 2020	8
Les 8 mesures clefs des Territoires numériques éducatifs	9
Les moyens mobilisés	10
Les impacts attendus	12
La gouvernance du projet Territoires numériques éducatifs	13
Pourquoi les départements de l’Aisne et du Val d’Oise ?	16
Territoires numériques éducatifs pour accompagner les États généraux du numérique pour l’Éducation	17
Des ressources pour les élèves et les enseignants	18
Annexes	19

Les enjeux des « Territoires numériques éducatifs » à la rentrée 2020 : répondre aux impératifs de la continuité pédagogique, réduire la fracture numérique, innover et transformer

La crise sanitaire a révélé la nécessité de disposer d'outils numériques et d'une formation à leurs usages pour assurer la continuité pédagogique en cas de rupture des enseignements en présentiel. Elle a suscité également des innovations permises par le numérique dont l'élan doit être conforté.

Les professeurs ont pu en effet poursuivre leurs enseignements et les élèves leurs apprentissages à partir du moment où trois conditions étaient réunies :

- la possibilité technique des professeurs et des élèves d'accéder à des équipements numériques performants ;
- la poursuite de la relation pédagogique à distance, en adaptant et en renouvelant les formes de la transmission ;
- la formation des professeurs, des cadres et des élèves aux usages numériques.

Parallèlement, le confinement a provoqué un accroissement des inégalités entre élèves, entre familles, parfois entre professeurs, en fonction de leur degré d'appropriation et d'accès au numérique. Jamais la notion de fracture numérique n'aura pris une telle intensité.

Fort de ce constat, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a sollicité le Secrétariat général pour l'investissement pour l'accompagner dans une expérimentation visant à créer un démonstrateur numérique de proximité à la rentrée 2020. Dans deux départements, un dispositif d'équipement et de formation adapté aux besoins et aux contextes locaux est ainsi déployé, afin d'en mesurer les effets sur les pratiques pédagogiques et sur la capacité de résilience de l'École en cas de crise, et au-delà sur les améliorations possibles pour le système éducatif.

L'ambition des « Territoires numériques éducatifs » consiste à actionner de manière concertée et immédiate, dans une approche intégrée, l'ensemble des leviers de l'éducation « au et par le numérique », avec la mise à disposition d'équipements, d'un accompagnement, de formations adaptées et de ressources pédagogiques.

Les conditions de réussite de l'opération résident dans la convergence d'actions menées par l'État, les collectivités et les parents d'élèves, nécessaire à l'obtention de l'effet transformant visé.

C'est pourquoi le projet proposé revêt une dimension systémique entre équipement et formation, entre enseignement et apprentissage, entre élèves et professeurs.

Le caractère expérimental du dispositif permettra d'en mesurer la plus-value, en particulier en matière d'hybridation des pratiques pédagogiques, d'en estimer les forces et les faiblesses pour envisager les conditions d'un éventuel déploiement national. Il fera l'objet d'une évaluation *ab initio* et *ex post*.

Les 8 mesures clefs des « Territoires numériques éducatifs »

Le projet « Territoires numériques éducatifs » repose sur huit mesures coordonnées, en faveur de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat :

- former tous les professeurs à l'hybridation de l'enseignement et des apprentissages ;
- former les parents volontaires aux enjeux du numérique éducatif ;
- mettre à disposition des professeurs un bouquet de services et de ressources en ligne via une plateforme;
- assurer un socle minimal d'équipement numérique pour les écoles élémentaires (2 700 classes) ;
- équiper chaque classe (premier et second degrés) d'un kit d'enseignement hybride (15 000 classes) ;
- permettre l'équipement des élèves des classes élémentaires en état de fracture numérique sous forme de prêt (15 000 élèves) ;
- équiper les nouveaux professeurs du premier et du second degré (1 000 nouveaux professeurs) ;
- évaluer le dispositif, en mesurant la pertinence et l'efficacité.

Les moyens mobilisés

27,3 millions d'euros alloués au projet « Territoires numériques éducatifs »

Placé sous le pilotage des partenaires, et des opérateurs d'appui au cœur du projet, le budget mobilisé financera les dépenses liées à l'achat de matériel informatique pour les élèves, les enseignants, les écoles et les établissements, la formation aux nouveaux usages, la création et la mise à disposition des ressources libres

de droits ainsi que l'évaluation du dispositif, en fin de période.



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT



Des kits « numériques » pour garantir un accès à un enseignement hybride

Afin de faciliter l'enseignement à distance, des kits « numériques » seront remis aux élèves, enseignants et établissements scolaire participant au projet.

Le déploiement du dispositif permettra :

- d'assurer un socle minimal pour les écoles élémentaires : **9 millions d'euros** sont alloués à l'équipement de 2 700 classes par le biais d'un nouveau « mur pédagogique » ;
- d'équiper les classes de cycle 1 et 2 de kits dit « robotiques » afin de coder et de programmer ;
- d'équiper 1 000 néo-titulaires de la primaire au lycée (225 dans l'Aisne, et 775 dans le Val d'Oise) : **2 millions d'euros** y seront dédiés ;
- d'équiper 50% des classes de tous les établissements – de l'école primaire au lycée – d'un kit d'enseignement hybride qui permettra de transformer rapidement sa salle en espace de travail distant : **4,5 millions d'euros** y sont alloués.
- d'équiper les élèves des classes élémentaires en état de fracture numérique : **6 millions d'euros** sont dédiés au prêt d'équipement de **15 000 élèves**. À cette occasion, un accompagnement et une formation aux questions en lien avec l'éducation aux médias, ainsi qu'à la maîtrise des outils numériques seront mis en place.

Ces kits « numériques » permettront de réaliser des scénarios pédagogiques et des animations quand ils seront utilisés en classe. À la maison, ils permettront aux professeurs de préparer leurs enseignements et aux élèves de s'entraîner sur les leçons vues en classe.

La préoccupation environnementale n'est pas oubliée puisque 700 ordinateurs reconditionnés seront mobilisés dans le cadre du déploiement de ce dispositif.

Des contenus de formation et des ressources gratuites

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met à disposition des enseignants une offre logicielle (plateforme / bouquet de services) de ressources libres de droits.

La formation de l'ensemble des professeurs concernés sera opérée par le réseau Canopé, pour un montant de 2 millions d'euros.

Les parents le désirant pourront également être formés à l'usage et aux pratiques du numérique en vue du développement de l'axe « Numérique et parentalité ». Cette formation sera opérée par *La Trousse à Projet*, pour un montant de **1,3 million d'euros**.

Une évaluation du dispositif

Afin de mesurer la pertinence et l'efficacité du dispositif, et l'impact des solutions numériques sur les apprentissages ; 0,5 million d'euros seront alloués à son évaluation.

Cette expérimentation doit en effet faire émerger les approches, méthodes et solutions les mieux adaptées à chaque territoire-type.

Les impacts attendus

Les impacts attendus relèvent avant tout de l'efficacité de l'enseignement et des apprentissages.

En pilotant le déploiement simultané d'un plan de formation au numérique et par le numérique, l'apport de ressources pédagogiques ainsi que l'équipement numérique des élèves et des professeurs, les partenaires de l'expérimentation escomptent :

- obtenir un effet transformant des pratiques d'enseignement des professeurs ;
- obtenir un effet transformant des stratégies d'apprentissage des élèves ;
- garantir la continuité pédagogique en cas de rupture des enseignements en présentiel ;
- contribuer à la résilience du système éducatif en cas de crise ;
- évaluer la pertinence et la faisabilité d'une extension de l'expérimentation à d'autres territoires, voire sa généralisation à l'échelle du pays tout entier.

Par ailleurs, à court terme, le projet « Territoires numériques éducatifs » doit permettre de familiariser les professeurs et les élèves, qui ne le seraient pas encore, aux usages du numérique éducatif en classe et à la maison. L'enrichissement des pratiques pédagogiques passe par l'expérimentation de nouvelles modalités d'enseignement renforçant l'autonomie et l'engagement actif des élèves.

À moyen et long termes, ce sont des effets durables sur les compétences numériques des élèves, des professeurs et des parents qu'il s'agira de constater, avec un effet levier sur l'ensemble de la communauté éducative.

« Territoires numériques éducatifs », c'est plus d'interaction, de collaboration, de création, plus de contenus numériques, tout en garantissant un cadre de confiance et de protection des données personnelles.

La gouvernance du projet « Territoires Numériques éducatifs »

« Territoires Numériques éducatifs » associent l'ensemble des acteurs concernés par le numérique éducatif. Son approche systémique se traduit par une gouvernance au service de la mobilisation de toutes les parties prenantes.

Lancée fin juin, cette expérimentation souhaitait aussi démontrer la capacité de l'État à agir vite pour se préparer en situation réelle à une autre crise majeure. Neuf semaines nous séparent de la décision.

La mise en œuvre rapide était en effet une condition du lancement du projet. Pour réussir ce défi, une gouvernance agile a prévalu, en lien étroit avec les territoires d'expérimentations. Elle s'organise avec :



- **un comité de pilotage national** qui se réunit hebdomadairement autour du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), composé du cabinet du ministre de l'Éducation nationale, de la direction du numérique pour l'Éducation (DNE), de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), de la direction des affaires financières (DAF), de la direction générale des entreprises (DGE), de Réseau Canopé, de la Caisse des dépôts et consignations, de la Trousse à Projets, des rectorats expérimentateurs et des chefs de projets départementaux ;
- **des équipes nationales opérationnelles** spécialisées pour répondre aux enjeux et agir en lien avec les territoires d'expérimentation (ressources, formation des enseignants, formation des parents, numérique et parentalité, évaluation et retour d'expérience) ;
- **un comité d'orientation** composé de représentants de l'inspection générale de l'éducation, du sport, et de la recherche (IGESR), de la *Edtech* et de personnalités qualifiées chargé de suivre le projet, participer à son évaluation et proposer des recommandations sur son déploiement ;
- **un comité local** composé d'un chef de projet entouré de représentants des collectivités locales, du rectorat, du directeur académique au numérique éducatif (DANE), du directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), de la préfecture, d'enseignants, de personnels de direction.

Le rôle de Réseau Canopé

Réseau Canopé, opérateur des « Territoires numériques éducatifs », est en charge du volet « professeurs » de l'expérimentation.


Son action s'articule autour de cinq éléments principaux, en lien étroit avec les rectorats des territoires concernés et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports :


- assurer le socle minimal pour les écoles élémentaires pour équiper 2 700 classes ;
- équiper les nouveaux enseignants, soit 1 000 enseignants néo-titulaires ;
- proposer et assurer, conjointement avec les rectorats, la formation de l'ensemble des professeurs (primaire et secondaire) ;
- proposer l'accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques ;
- opérer une plateforme permettant de lier formation à distance et accès aux ressources.

CANOPÉ ET LES TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS...

ÉQUIPER
les écoles et les enseignants néo-titulaires





FORMER
l'ensemble des professeurs

CANOTECH
PAR CANOPÉ

DIFFUSER
une offre logicielle et des ressources pédagogiques numériques



... UNE EXPÉRIENCE AU SERVICE DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Rôle de la Trousse à Projets

La Trousse à Projets a pour mission de soutenir la pédagogie active, « d'ouvrir » l'École sur son territoire et de contribuer à la réduction des inégalités.

C'est donc en cohérence avec ses missions et en qualité d'acteur d'appui à la réalisation des projets d'innovation portés par les équipes éducatives, que le Groupement d'Intérêt Public *Trousse à Projets*, est chargé du volet « élève » du dispositif en fournissant des matériels et en répondant aux besoins des parents. Ces actions consistent à :

- équiper des classes en kit d'hybridation ;
- permettre l'équipement en tablettes des élèves en situation de fracture numérique, sous forme de prêt ;
- accompagner les parents avec la mise à disposition d'une mallette de la « coéducation au et par le numérique », la proposition d'une formation e-parentalité à l'attention des familles les plus éloignées des usages numériques, un accompagnement des équipes pédagogiques pour le renforcement du lien école-familles avec le numérique, et la mise à disposition de dispositifs d'entraide entre parents.

Le rôle du Secrétariat général pour l'investissement

Le Secrétariat général pour l'investissement pilote le projet. Il est garant de l'interministérialité, de l'excellence des projets et de leurs caractères innovants et transformants.

Pour cela, le SGPI accompagne l'ensemble des phases du projet : formations, ressources, déploiements et évaluation, en facilitant autant que possible leurs mises en œuvre.

Pourquoi les départements de l'Aisne et du Val d'Oise ?

Les départements de l'Aisne (académie d'Amiens) et du Val-d'Oise (académie de Versailles) ont été choisis en raison de leurs caractéristiques sociales et scolaires, mais aussi en raison des dynamiques déjà engagées en faveur du numérique, tant de la part des collectivités que de celle de l'État.

Dans l'Aisne, le poids de l'éducation prioritaire est important, y compris en milieu rural. Parallèlement, les collectivités territoriales (communes, intercommunalité, conseil départemental, conseil régional) s'engagent de manière volontariste en faveur du numérique éducatif et de manière concertée avec l'éducation nationale.

Dans le Val-d'Oise, la diversité territoriale représente un véritable atout. La forte urbanité et les forts contrastes sociaux à l'Est et au Sud-Est du département, les nombreux Quartiers prioritaires de la politique de la ville, la ruralité à l'Ouest et la hausse du gradient d'éloignement des collèges font du département un territoire favorable pour cette expérimentation.

Derrière des résultats dans la norme se cachent de profondes inégalités sociales et scolaires. De plus, dans le Val d'Oise, les collectivités territoriales font preuve d'une véritable stratégie de déploiement du numérique éducatif et constituent des partenaires sur lesquels le projet « Territoires numériques éducatifs » peut s'appuyer.

« Territoires numériques éducatifs » dans le contexte des États généraux du numérique pour l'Éducation

Pour tirer tous les enseignements de la crise sanitaire dans ses effets sur l'éducation, valoriser les réussites et renforcer la stratégie numérique éducative, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, organise entre juin et novembre 2020, des États généraux du numérique pour l'Éducation.

Autour de cette large mobilisation sur les enjeux du numérique pour l'Éducation, le ministère encourage l'ensemble des acteurs concernés, au national comme à l'international, à apporter leurs contributions, à faire part de leurs retours d'expériences et à exprimer leurs attentes et visions.

Il s'agit de repérer les innovations et les pratiques inspirantes, d'analyser leur potentiel de dissémination ou de généralisation, et d'anticiper les réorientations ou accélérations de chantiers en cours. Ces États généraux sont également une occasion de recueillir les contributions, avis, et propositions de l'ensemble des membres de la communauté éducative afin de nourrir une vision systémique de ces questions.

Les États généraux du numérique pour l'Éducation s'organisent selon plusieurs modalités :

- des retours d'expériences, des travaux de recherche permettant de collecter des pratiques, des données, des analyses qui alimenteront des travaux de synthèse ;
- un appel aux contributions autour de thématiques définies via l'utilisation d'une plateforme ouverte largement à tous les publics ;
 - enseigner et apprendre avec le numérique (angle métier professeurs et élèves, pédagogie) ;
 - permettre un égal accès au numérique pour tous et lutter contre la fracture numérique (angles social, inclusif et territorial) ;
 - travailler ensemble autrement, s'appuyer sur une culture numérique professionnelle commune (angles métiers, transformation des pratiques) ;
 - promouvoir un numérique responsable et souverain (angles juridique, éthique, économique) ;
 - gouverner et anticiper (angle organisationnel, partenarial et sociétal).
- l'organisation d'États généraux territorialisés, concertations en territoires au plus près du terrain permettant d'enrichir les débats par des retours d'expériences et des propositions.

« Territoires numériques éducatifs » est une expérimentation sur deux territoires qui intègre parfaitement l'ensemble de ces enjeux et qui alimentera d'éléments précieux et tangibles les réflexions engagées lors des États généraux du numérique pour l'Éducation.

Le point d'orgue en sera la tenue des Journées nationales des États généraux du numérique pour l'Éducation **les 4 et 5 novembre 2020**.

Des ressources pour les élèves et les enseignants

Pour le premier degré :

<https://eduscol.education.fr/cid105596/banques-de-ressources-numeriques-educatives-de-l-ecole-au-lycee.html>

Des ressources par niveau :

Français, Histoire Géographie, Sciences : www.digitheque-belin.fr

Mathématiques : <https://www.neteduc-cloud.fr>

Anglais : <https://brne.bayardeducation.com>

Allemand: <http://www.didier-123dabei.com>

Espagnol: <https://www.esagnolcycle3.fr>

Français langue seconde: <https://didier-equipereussite.com/>

Italien: <https://italien.maskott.com>

Langue et culture de l'antiquité (culture et étymologie): <https://lca.maskott.com>

Ces ressources numériques ont été réalisées par des partenaires de la filière Edtech.

D'autres ressources disponibles sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid118880/parteneriat-d-innovation-et-intelligence-artificielle-p2ia.html>

<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>

Annexes

TRousse PROJETS Le financement participatif des projets pédagogiques

La Trousse à projets est une plateforme numérique de financement participatif au service de projets éducatifs et pédagogiques bénéficiant aux élèves scolarisés de la maternelle au lycée. Elle offre à tous (particuliers et entreprises) la possibilité de contribuer à la réalisation de projets construits par les enseignants et leurs élèves et validés par l'Education nationale.

Le financement participatif, c'est l'association d'un grand nombre de personnes, investissant de petits montants, qui permet aux porteurs de projets de trouver les fonds nécessaires, à la concrétisation de leur projet.

Une Trousse à projets pour :



SOUTENIR
la pédagogie active

Chaque année, près de 100 000 projets sont menés en complément des enseignements scolaires. Interventions d'artistes, projets scientifiques, échanges internationaux, rencontres avec des professionnels, actions pour l'environnement, créations de fablabs... En faisant de l'École un lieu de découvertes et de prise de responsabilités où apprendre rime avec s'impliquer pour entreprendre, ces projets contribuent indéniablement à la réussite des élèves. La Trousse à projets offre désormais un espace de visibilité à ces initiatives et un moyen de collecter les fonds nécessaires à leur concrétisation.



OUVRIR l'école
sur son territoire

La Trousse à projets propose un espace de rencontres entre tous ceux qui veulent soutenir l'École. Elle offre aux enseignants la visibilité nécessaire pour faire connaître et financer leurs initiatives auprès d'un cercle plus large que celui des parents d'élèves.

La plateforme contribue ainsi à ouvrir les portes de l'École, agrandir le cercle de ses soutiens, améliorer la communication auprès des parents et associer la communauté locale à sa dynamique. Elle rassemble des porteurs de projets et contributeurs autour d'un intérêt commun : la réussite du projet au bénéfice des élèves.



RÉDUIRE
les inégalités

La démarche de financement participatif repose sur l'activation d'une communauté de contributeurs. Elle est donc susceptible, quand elle est trop restreinte, de reproduire certaines inégalités. C'est pourquoi un fonds de solidarité permet de donner un coup de pouce aux collectes qui en ont le plus besoin (projets inclusifs, projets issus d'écoles ou d'établissements en réseau d'éducation prioritaire ou projets d'établissements géographiquement isolés). Ce soutien est rendu possible grâce aux dons faits au fonds de solidarité sur la plateforme, et grâce aux partenaires mécènes.

L'année 2019 de la Trousse en chiffres

634

collectes publiées

représentant tous les niveaux scolaires et toutes les académies.

73 %

de réussite

463 collectes ont atteint ou dépassé leur objectif financier.

553 412 €

collectés

avec une moyenne de 1 195 € collectés par projet.

www.trousseaprojets.fr



